

# RELEVÉ DE DÉCISIONS

## Comité de Suivi du 29 janvier 2015

### En présence de :

Des élus : Mme Roch, Mme Menoni, Mr Casimir, Mr Tournier

Représentant de la CCPR : Mme Royer

Directeurs/enseignante : Mmes Besson Magdelain, Josselin, Mr Sublet,

Conseillère Pédagogique : Mme Vaudaux

Les parents délégués : Mmes Hosselin, Chauche, Mme Laurent, Mr Sainvé,

Représentant du sou des écoles : Mme De Almeida

Représentant de l'ADEP : Mme Leroy

Représentant DDEN : Mr Giraudeau

Les agents de la collectivité : Mr Diedrich, Mme Sage et Mme Gaillard

Excusés : Mr le Maire, Mme Greggio, M Ratsimba, Mme Saugère, Mme Trottier, Mme Meynardi, Mme Matera, Mme Socha et Mme Lassarra.

### 1/ Présentation du Diaporama en pages annexées.

### 2/ Aide aux devoirs proposés (diapositive N° 8)

L'aide aux devoirs se positionnera après les TAP. Cette décision relève d'un souhait des écoles Mallinjoud et Champully. Elle devra être un choix des parents quant à la participation des enfants.

Mme Leroy soutient l'idée de les dissocier des Temps Accueil Périscolaire.

Mme Chauche craint que cette aide payante défavorise certains enfants.

### 4/Retours des propositions (diapositives 11/13)

#### Proposition 1 (diapositive 11)

Monsieur Sublet et Mme Besson sont partisans de cette proposition permettant ainsi une régularité dans les horaires.

Monsieur Georget précise que la proposition 1 favorise nettement l'enseignement au dépend de la proposition 2. Il souligne cependant que la durée des TAP dans les 4\*45 minutes reste paralysante et demande s'il y aurait possibilité d'augmenter la durée des TAP de 15 minutes

M Diedrich stipule qu'une telle augmentation engendrerait forcément une augmentation des coûts.

La matinée d'enseignement de 3h30 est souhaitée par les enseignants mais peut-être sujet à débat. En effet, les enseignants du cycle 3 et de CE1 trouvent ce temps adéquate cependant pour les CP la matinée reste longue.

Après débat il est retenu que les propositions faites seront basées sur des **matinées de 3h15**.

Mme Besson souligne que pour une fois, cette **proposition fait commencer son établissement plus tôt que les enfants du Bois des Chères démarche qu'elle trouve plus cohérente.** (garde cette remarque pour les futures propositions)

Il est important pour la plupart des parents délégués de maintenir **la pause méridienne de 1h45**, ce qui évitera peut-être les repas au FPA.

#### Proposition 2 (diapositive 13)

Mme Ben Hamdi trouve que le temps d'enseignement d'une heure en début d'après-midi reste pas assez conséquent pour un bon apprentissage et souligne que les temps sont trop morcelés.

L'ensemble des parents délégués qui soutiennent plus sensiblement cette proposition.

Mme Leroy demande un retour du corps enseignant face à ces deux propositions :

Monsieur Sublet

Les enseignants de CP sont pour la proposition 1

Les enseignants de CE1 optent plus pour la proposition 2.

La proposition 2 reste plus intéressante uniquement si les activités deviennent payantes à la rentrée sinon la proposition 1 justifie plus de la gratuité.

L'école Champully :

Mme Josselin précise qu'il va être difficile pour l'école de Champully de se positionner sur l'une ou l'autre des propositions, les deux, entraînant des déplacements trop importants pour les élèves. Une rencontre avec l'inspectrice de l'Education nationale est prévue le jeudi 05 février 2015 à l'école afin de lui présenter les problématiques auxquelles se heurtent l'école (locaux, transports...). La proposition idéale serait 3h libérés sur un après-midi ou 2\*1h30. Elle précise qu'elle ne souhaite pas « handicaper » les autres écoles rochoises d'un choix dépendant uniquement de l'école de Champully, sachant que l'organisation scolaire doit être la même sur la commune.

M Diedrich propose aux Directeurs de l'envoi de deux propositions de 3h15 d'enseignement le matin avec 1h45 de pause méridienne, afin qu'ils se positionnent pour l'une ou l'autre des propositions avec 4\*45 minutes et 2\*1h30.

Il demande à Mme Vaudaux – conseillère pédagogique de l'éducation nationale- si la commune peut décaler à une semaine son dépôt du PEDT fixé au 23/03/15.

Il est décidé afin d'honorer le calendrier de faire un Conseil d'Ecole commun aux trois écoles et de revoir les dates des futures commissions, à noter :

### **Futures dates à retenir :**

<b>Comité Technique : lundi 02 Mars 2015</b>	<b>Poursuite réflexion et élaboration concrète du PEDT // organisation rentrée 2015</b>
<b>Comité de suivi : lundi 23 Mars 2015 17h30 en Mairie Salle du Conseil</b>	<b>Validation du PEDT &amp; choix définitif</b>

**CONSEILS D'ECOLE EXCEPTIONNELS : Pour validation du dispositif retenu  
Mardi 24 mars 18h30 en Mairie (salle du Conseil)**

**REUNION PUBLIQUE  
\* Mi-juin 2015**

Séance levée à 20h00